

*Les subsides*

**M. Baker:** ... on constate que certains ministériels font preuve d'une vision sélective. Ils affirment que ces directives sont nécessaires pour communiquer avec les députés, le grand public et les médias et ce faisant ils oublient de relire ceci:

Des briefings sans attribution donnés à titre documentaire n'auront lieu qu'en des circonstances exceptionnelles, avec l'approbation préalable du ministre.

Les fonctionnaires ne devraient discuter que d'informations factuelles. Il ne convient pas... qu'ils s'interrogent sur les décisions de principe qui pourraient être prises ou sur les délibérations en cours.

Les fonctionnaires agissant de bonne foi suivant ces directives ne seront pas considérés comme ayant violé leur serment de discrétion.

A ce moment-là, deux ministres se sont levés en disant: «Oh, nous avons des agents d'information».

Je voudrais maintenant faire valoir quelques points qui n'ont pas été relevés jusqu'à présent. On n'en a même pas parlé. Je pense qu'ils constituent les aspects les plus importants de toute directive concernant la conduite des fonctionnaires chargés de communiquer avec les députés, le grand public et les médias. Qu'arrive-t-il s'il n'y a pas de communication ouverte? Qu'arrive-t-il si un fonctionnaire a peur de communiquer, d'échanger des idées ou de s'entremettre pour informer le public des projets gouvernementaux? Autrement dit, quand l'ouverture est à l'ordre du jour, quand aucun fonctionnaire ne craint de s'entretenir avec un député, un syndicaliste ou un représentant du peuple quelles que soient ses fonctions, il arrive qu'on évite les erreurs que commettent parfois les gouvernements.

On ne devrait pas seulement se demander aujourd'hui si les fonctionnaires sont autorisés à s'entretenir librement avec les députés. Il faudrait plutôt se demander si le fonctionnaire est au courant de la décision et de la formation des décisions qui affectent directement le député, décisions qu'il devra accepter et expliquer.

Je vais vous donner un ou deux exemples. L'autre jour, on a annoncé que le régime d'assurance des bateaux de pêche pour tous les pêcheurs serait supprimé. On voulait signaler que le régime précédemment administré par le gouvernement fédéral, serait privatisé. Cette décision est conforme à la politique préconisée par le parti progressiste conservateur pendant la campagne électorale. Cependant, à quoi me servirait-il, à moi, à un syndicat de pêcheurs ou à quiconque, de téléphoner à un fonctionnaire pour lui demander: Que se passe-t-il? Quelle est la politique du gouvernement? Je n'en retirerai pas grand-chose parce que ce fonctionnaire devra se contenter de répondre que la politique du gouvernement est de privatiser le régime d'assurance. Cela ne m'apprend rien. Vous voudriez savoir sans doute si on tient compte de tel ou tel aspect du problème? A-t-on prévu que les compagnies d'assurances refuseront peut-être d'assurer certains pêcheurs qui le sont aux termes du régime actuel? Ou bien encore ceci: Savez-vous que cette décision va entraîner une hausse des primes pour les pêcheurs, les faisant doubler ou tripler, et imposant des frais supplémentaires de \$20,000 ou \$30,000? Selon les nouvelles directives, monsieur le Président, le fonctionnaire ne pourra fournir ces précisions et il pourra se passer deux choses. Le ministre pourra donner une réponse erronée à une question posée par un député. Étant donné tout ce qui entoure la mesure en question, l'information n'est pas complète.

Par exemple, quand j'ai posé une question à la ministre de l'Environnement (M<sup>me</sup> Blais-Grenier) concernant les données météorologiques, elle m'a répondu que la politique n'avait pas

encore été formulée. Mais que ce serait fait. «Nous allons faire payer aux Canadiens les appels qu'ils feront au bureau de la météo mais nous ne savons pas quels Canadiens devront payer», a-t-elle dit. Qui donc prendra la décision. La ministre affirme aux médias que le gouvernement consulte Bell Canada et d'autres compagnies de téléphone. Bien sûr, on peut consulter qui l'on veut; aucune compagnie de téléphone ne peut servir d'agence de recouvrement pour quiconque même pas pour un ministre du gouvernement. Ce qui est encore plus important, le but général de cette politique est de dissuader même ceux qui pourraient ne pas avoir à payer les frais, de téléphoner au bureau météorologique. La politique est toujours en vigueur. Autrement dit, la formulation de cette politique par le gouvernement du Canada se fondait sur de mauvais renseignements. Quelqu'un d'autre en dehors même de la Fonction publique a énoncé cette politique pour ce ministère.

• (1720)

Le fonctionnaire à qui vous posez la question pourra répondre que non, qu'une politique précise n'a pas été mise en œuvre à l'intérieur du gouvernement. Si vous lui demandez quand elle entrera en vigueur, il vous répondra qu'il ne le sait pas. Demandez-lui en quoi elle consiste et il vous dira que ce n'est pas encore décidé. C'est inacceptable. Il ne faut pas que les députés ne puissent rien savoir de plus des fonctionnaires que telle est la politique du gouvernement ou que c'est la loi telle qu'elle a été énoncée.

Je vais vous donner un exemple du manque de coordination entre les ministères. Nous obtenons souvent une réponse de la Fonction publique sur la nature d'une politique, sans aucune explication ni possibilité de discuter de la question avec la personne qui s'occupe de mettre cette politique au point avec le ministre. A la demande d'un électeur, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration fournit une certaine information au sujet d'une politique. Un exposé de principe du ministère du Revenu national adopte une position diamétralement opposée à la première. Puis, dans la décision d'un juge de la Cour fédérale, nous recevons une autre interprétation de cette politique.

Depuis que le gouvernement a assumé le pouvoir, il a pris des décisions malavisées, fondées sur de mauvais renseignements. Malheureusement, il est presque trop tard pour les modifier, car les ministres sont coincés et ils ne reviendront pas sur leur position. Par exemple, en réponse à des questions sur le rapport de la Commission royale sur l'égalité en matière d'emploi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> MacDonald) a dit que le gouvernement prendrait diverses mesures. Un fonctionnaire aurait pu lui dire que les pires exemples de discrimination en matière d'emploi se trouvaient dans les règles mêmes s'appliquant aux programmes de main-d'œuvre fédéraux, qu'elles a déposées à la Chambre il y a deux semaines.

Comment peut-on changer cela, monsieur le Président? Certainement pas en interrogeant la ministre à la Chambre et en essayant d'influencer sa décision en ce sens. Ce n'est pas cela qui rendra admissibles aux programmes fédéraux tous ceux qui sont disponibles et aptes au travail car, dans l'état actuel des choses, n'ont pas le droit de recevoir une proposition d'emploi ceux qui n'ont pas travaillé au cours de deux années précédentes, qui n'ont pas épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage ou qui ont travaillé pendant une semaine au cours des huit semaines précédentes. La ministre a